

**Objet : Consultation institutionnelle
avant-projet du contrat de baie
des îles d'or**

**Madame la Déléguée à la Mer et au
Littoral du département du Var**

N/Réf. : CM/D/16-019

83041 Toulon Cedex

V/Réf. : Courrier DDTM/BEM/2016/90 du
29/03/2016

La Seyne-sur-Mer, le 7 avril 2016

Dossier suivi par Ivane Pairaud

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Centre de Méditerranée
Zone portuaire de Brégaillon
CS 20330
83507 La Seyne-sur-Mer cedex
France

téléphone 33 (0)4 94 30 48 00
télécopie 33 (0)4 94 30 44 15
SIRET 330 715 368 00057

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 7219 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Madame la directrice,

Par courrier du 29/03/2016 vous demandez à l'Ifremer un avis concernant le dossier d'avant-projet du « contrat de baie des îles d'or ».

Cet avant-projet, fruit d'un intense travail de concertation participative de l'ensemble des acteurs mobilisés, clarifie à l'échelle du territoire des îles d'or les solidarités écologiques entre les îles et le territoire.

A l'examen du futur contrat de baie, il ressort le souci permanent de concentrer les moyens sur un nombre raisonnable d'enjeux et d'objectifs et de se doter d'un tableau de bord permettant d'évaluer l'efficacité du contrat et de suivre l'avancement des différentes actions engagées.

Dans le cadre des actions de recherche que nous menons et des réseaux de surveillance de la qualité du milieu marin que nous opérons en cohérence avec la DCSMM et la DCE, nous nous félicitons de la dynamique partenariale que le contrat de baie suscite autour du Parc Marin de Port-Cros. Nous avons à cet égard exprimé formellement un avis favorable à la Charte en octobre 2014.

A noter toutefois qu'il serait pertinent de rajouter la connaissance de la courantologie côtière et littorale autour des îles au titre de la qualité physico-chimique des eaux côtières et de l'enjeu sur la réduction des apports anthropiques. L'observation et la modélisation de la circulation aideraient à mieux appréhender l'impact des apports anthropiques et des rejets en mer, voire à favoriser les actions de prévention (par exemple en évaluant les zones d'accumulation potentielle des macro-déchets ou des polluants en mer).